

# **Résolution de la réunion de Genève entre les belligérants congolais pour le Dialogue national**

**(Genève, du 4 au 8 février 2002)**

Dans le cadre des discussions informelles de Genève, sous la direction du secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des Affaires politiques des Nations Unies, M. Ibrahima Fall, en présence de M. Archibald Mogwe et du professeur Hacem Ould Lebatt, représentants du Facilitateur des négociations politiques intercongolaises, et de l'Ambassadeur Ralph Uwechue, représentant personnel de S.E. Monsieur Olusegun Obasanjo, président de la République du Nigeria, les parties congolaises signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, à savoir le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement de Libération du Congo, MLC ont convenu ce qui suit :

1. Au regard des préoccupations exprimées par le Facilitateur concernant la représentation de certaines catégories de Congolais aux négociations politiques intercongolaises, les Parties ont réaffirmé leur attachement au respect des dispositions du procès-verbal des concertations entre les Parties signataires de l'Accord de Lusaka, signé le 8 décembre 2001 à Abuja, ayant notamment trait au nombre total de 300 participants aux Négociations politiques intercongolaises, au maintien de 5 composantes arrêtées par l'Accord de Lusaka, à l'égalité du nombre de représentants au sein de chaque composante regroupant chacune 55 membres à l'exception de la Société civile qui sera représentée par 71 participants.

2. Afin d'assurer la représentation des Mayi-Mayi aux négociations politiques, les Parties se sont convenues de proposer au Facilitateur le mécanisme suivant: chaque Partie adressera au Facilitateur une liste de 4 (quatre) chefs Mayi-Mayi qui, réunis sous son égide, désigneront 6 (six) d'entre eux en vue de leur participation aux Négociations politiques intercongolaises.

3. Au regard de la diversité des tendances au sein du RCD/ML, les Parties ont convenu que les NEUF représentants de ce mouvement soient issus des différents courants qui disposent chacun d'eux d'un leader respectif, à savoir 3 participants pour le RCD/ML, RCD/National de Roger Lumbala, 2 participants pour le RCD/ML-Bunia de Tibasima Atenyi, 2 représentants pour le RCD/ML Beni/Butembo de Mbusa Nyamwisi, 2 représentants pour le RCD/KIS/ML du professeur Ernest Wamba dia Wamba.

4. Concernant la représentation de l'Opposition politique extérieure se trouvant en Europe, en Amérique et en Afrique, les Parties ont indiqué au Facilitateur les critères de sélection suivants :

- a) Les 5 (cinq) représentants de l'Opposition politique extérieure seront issus des trois continents à raison de 3 (trois) représentants venant d'Europe, 1 (un) d'Amérique et 1 (un) venant d'Afrique ;
- b) Les représentants de l'Opposition politique extérieure seront désignés en préservant le principe d'une large intégration de la diversité politique, culturelle et régionale.
- c) Les représentants de l'Opposition politique extérieure seront issus de formations ou partis politiques non invités par le Facilitateur à Addis-Abeba lors de l'ouverture des Négociations politiques intercongolaises.

5. En ce qui concerne le quota de 20 (vingt) places en plus à répartir par la Facilitation, après concertation avec les Parties signataires de l'Accord de Lusaka, à l'Opposition politique non-invité à Gaborone, les Parties ont exprimé des points de vue divergents dont ils ont fait part à la Facilitation.

*Pour le Mouvement de Libération du Congo (signature)*

**Olivier KAMITATU**  
*Secrétaire Général du MLC*

*Pour le Rassemblement Congolais pour la Démocratie*  
*(pas de signature)*

**Joseph MUDIMBI,**  
*Chef du Département Relations Extérieures*

*Pour le Gouvernement (signature) KATUMBA Mwanke,*  
*Ministre à la Présidence*